



Strasbourg le 22 novembre 2019

CDL-PL-OJ(2019)004ann

Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

121^{ème} SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
vendredi, 6 décembre 2019 (9h00-18h00) -
samedi, 7 décembre 2017 (9h00-13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Vendredi 6 décembre 2019

9h00-10h45 *Session d'ouverture*
Elections
Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe
Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise
Etudes et rapports

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2019\)044](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors la réunion du Bureau élargi le 5 décembre 2019.

4. Communication du Secrétariat**5. Elections du Président, des 3 Vice-Présidents et des 4 membres du Bureau ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des sous-commissions**

Les mandats du Président, des Vice-Présidents, des membres du Bureau ainsi que ceux des Présidents et Vice-Présidents des sous-commissions arrivent à expiration. Lors de la dernière session, la Commission a élu un Comité des sages chargé de préparer ces élections.

Le Comité des sages présentera la liste des candidats pour les différents postes à pourvoir. L'élection proprement dite aura lieu le samedi matin.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la coopération avec l'Assemblée.

Le projet de rapport sur l'inclusion d'un territoire non reconnu internationalement dans la circonscription nationale pour les élections parlementaires ; le projet d'avis sur la loi relative au soutien de fonctionnement de la langue ukrainienne en tant que langue d'Etat ; le projet d'avis sur les amendements apportés au cadre juridique régissant la Cour suprême et les organes d'autonomie judiciaire de l'Ukraine (points 9 et 10) ainsi que le projet d'avis sur la liberté de réunion en Bosnie-Herzégovine (point 14), entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Leen Verbeek, Président de la Commission de suivi du Congrès, sur la coopération avec le Congrès.

8. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Principes sur la protection et la promotion de l'institution du Médiateur (« les Principes de Venise ») ([CDL-AD\(2019\)005](#)) ;

Arménie, Avis conjoint sur les amendements du Code judiciaire sur l'intégrité et la responsabilité disciplinaire des juges ([CDL-AD\(2019\)024](#)) ;

Arménie, Avis sur les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ([CDL-AD\(2019\)018](#)) ;

Macédoine du Nord, Avis sur le projet de loi relatif à la discrimination: prévention et protection ([CDL-AD\(2018\)001](#)) ; voir également ([CDL-REF\(2019\)040](#));

République de Moldova, Avis conjoint sur le cadre juridique régissant le financement des partis politiques et des campagnes électorales ([CDL-AD\(2017\)027](#)) ;

Ukraine, Avis final sur la loi relative à l'intégrité du gouvernement (Loi de lustration) de l'Ukraine telle qu'elle résulterait des amendements soumis à la Verkhovna Rada le 21 avril 2015 ([CDL-AD\(2015\)012](#)) ;

Ouzbékistan, Avis conjoint sur le projet de Code électoral ([CDL-AD\(2018\)027](#)) ; voir également [CDL-REF\(2019\)0035](#).

9. Rapport sur l'inclusion d'un territoire non reconnu internationalement dans la circonscription nationale pour les élections parlementaires

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport ([CDL\(2019\)026](#)) sur l'Inclusion d'un territoire non reconnu internationalement dans la circonscription nationale pour les élections parlementaires, rédigé sur la base des observations de M. Barrett, Mme Bilkova, M. Cameron, M. Frenco ainsi que Mme Peters (Experte, Commission de Venise). Le Conseil des élections démocratiques et la sous-commission sur le Droit international examineront ce projet de rapport à leurs réunions respectives le 5 décembre 2019.

10h45-11h00	Pause-café
11h00-13h00	Discussion et adoption des avis concernant des Etats

10. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Ukraine et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)038](#)) sur la loi relative au soutien du fonctionnement de la langue ukrainienne en tant que langue d'Etat ([CDL-REF\(2019\)036](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir, M. Velaers ainsi que M. Rainer Hofmann et M. Rob Dunbar (Experts DGII). Les sous-commissions sur les Minorités nationales, sur l'Etat fédéral et régional et sur les Droits fondamentaux examineront ce projet d'avis à leur réunion conjointe le 5 décembre.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Ukraine et à examiner en vue de son adoption le projet d'avis ([CDL\(2019\)042](#)) sur les amendements apportés au cadre juridique régissant la Cour suprême et les organes d'autonomie judiciaire ([CDL-REF\(2019\)039](#)), rédigé sur la base des observations de M. Esanu, M. Holmoyvik, M. Tuori ainsi que Mme Suchocka (Présidente honoraire de la Commission) et M. Gerhardt Reissner (Expert CCJE). La sous-commission sur le Pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis à sa réunion le 5 décembre 2019.

La Commission est invitée à examiner en vue de son adoption, le projet de Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle d'Ukraine ([CDL\(2019\)045](#)) sur la résiliation anticipée du mandat des parlementaires, rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Castella

Andreu, M. Holmoyvik et M. Otty. La sous-commission sur les Institutions démocratiques examinera ce Mémoire *amicus curiae* lors de sa réunion le 5 décembre 2019.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

11. Bulgarie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Bulgarie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)039](#)) sur le projet d'amendements au Code de procédure pénale et du Code judiciaire portant sur des enquêtes criminelles à l'encontre des magistrats les plus élevés ([CDL-REF\(2019\)033](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, M. Kuijer et M. Qerimi. La sous-commission sur le Pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion le 5 décembre 2019.

12. Macédoine du Nord

La Commission est invitée à tenir un échange de vue avec M. Bujar Osmani, Vice-Premier Ministre, et à examiner en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)031](#)) sur la Loi sur l'usage des langues ([CDL-REF\(2019\)019](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Kiener, M. Velaers, M. Vermeulen et de M. Harald Scheu (Expert DGII). Les sous-commissions sur les Minorités nationales, sur l'Etat fédéral et régional et sur les Droits fondamentaux examineront ce projet d'avis à leur réunion conjointe le 5 décembre.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i> <i>Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays</i>

13. République de Moldova

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova ([CDL\(2019\)040](#)) concernant la loi sur le ministère public ([CDL-REF\(2019\)041](#), [CDL-REF\(2019\)042](#) et [CDL-REF\(2019\)043](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, M. Hunt, M. Sorensen et M. Varga. La sous-commission sur le Pouvoir judiciaire examinera ce projet de Mémoire *amicus curiae* à sa réunion le 5 décembre 2019.

La Commission est invitée à examiner en vue de son adoption le projet de Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova ([CDL\(2019\)041](#)) sur la responsabilité pénale des juges de la Cour constitutionnelle, rédigé sur les observations de de M. Atar, Mme Hermanns, M. Lee et Mme Simackova.

16. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Royaume Uni

M. Otty informera la Commission des nouveaux développements liés au Brexit.

19h45

Dîner à l'hôtel Papadopoli Venezia, Venise

[Link to Hotel Papadopoli Venezia web site](#)

Samedi 7 décembre 2019

9h00-10h30 *Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)*
Elections (suite)
Information sur les développements constitutionnels dans les pays observateurs

14. Bosnie-Herzégovine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de Bosnie-Herzégovine et à examiner en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2019\)043](#)) sur la liberté de réunion ([CDL-REF\(2019\)037](#) et [CDL-REF\(2019\)038](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bazy Malaurie, M. Carozza, M. Esanu, M. Scholsem ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. Les sous-commissions sur les Minorités nationales, sur l'Etat fédéral et régional et sur les Droits fondamentaux examineront ce projet d'avis à leur réunion conjointe le 5 décembre.

5. (Suite) Election du Président, de 3 Vice-Présidents et des 4 membres du Bureau ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des Sous-Commissions

La Commission est invitée à élire le Président, les trois Vice-Présidents et les quatre membres du Bureau pour une période de deux ans. La Commission est également invitée à élire les Présidents et les Vice-Présidents des sous-commissions pour une période de deux ans.

15. Information sur les développements constitutionnels dans les pays observateurs

Les représentants des Etats observateurs sont invités à informer la Commission des développements constitutionnels récents concernant leur pays.

Japon

M. Takeshi Akamatsu, Ambassadeur, observateur permanent du Japon auprès du Conseil de l'Europe, s'adressera à la Commission.

10h30-10h45 *Pause-café*
 10h45-12h45 *Coopération avec d'autres pays*
Information sur les conférences et les séminaires
Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (5 décembre 2019)

17. Coopération avec d'autres pays*Kazakhstan*

M. Talgat Donakov, Président du Conseil supérieur de la magistrature du Kazakhstan s'adressera à la Commission au sujet de la mise en œuvre des recommandations de la Commission figurant dans un avis adopté en 2018 sur le document conceptuel sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. En outre, M. Rogov tiendra la Commission informée de la publication d'un livre intitulé « Le Kazakhstan et la Commission de Venise : la Démocratie par le Droit » et M. Bakyt Nurmukhanov, Secrétaire Général de la Cour constitutionnel, informera la Commission des activités futures de la Cour Constitutionnelle pour l'année 2020.

18. Informations sur les Conférences et Séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions des conférences et séminaires suivants :

- 7^{ème} Atelier interculturel de la Démocratie, *Les Conseils supérieurs de la magistrature et l'indépendance du pouvoir judiciaire*, Strasbourg, 28-29 octobre 2019 ;
- 10^{ème} Séminaire régional UniDem Med, *Promouvoir l'innovation dans la fonction publique : de l'état de droit au leadership*, Amann, 4-6 novembre 2019
- XIV^{ème} Réunion interaméricaine des administrations électorales, Panama, 13-14 novembre 2019 ;
- IX^{ème} Congrès international de Droit comparé, *Les valeurs juridiques sous l'angle du droit comparé*, Moscou, 2 décembre 2019.

19. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (5 décembre 2019)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 5 décembre 2019.

La Commission sera informée de l'état d'avancement du rapport sur le contentieux électoral ;

Le projet d'avis sur l'Inclusion d'un territoire non reconnu internationalement dans la circonscription nationale pour les élections parlementaires, est traité sous le point 9 ci-dessus.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

12h45-13h00

Session de clôture

20. Autres questions

La Commission sera invitée à adopter les observations ([CDL\(2019\)047](#)) sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : « Nécessité d'un ensemble de normes communes pour les institutions du médiateur en Europe » ([Recommandation 2163 \(2019\)](#)), qui seront transmises au Comité des Ministres en vue de la préparation d'une réponse à cette Recommandation.

21. Dates des prochaines sessions

Les dates des prochaines sessions en 2020 sont les suivantes :

122 ^{ème} session plénière	20-21 mars 2019
123 ^{ème} session plénière	19-20 juin 2020
124 ^{ème} session plénière	8-9 octobre 2020 (30 ^{ème} anniversaire)
125 ^{ème} session plénière	11-12 décembre 2020

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)